

Livret d'Accueil des Familles

Centre Pénitentiaire Nancy-Maxéville 54



ASSOCIATION LE DIDELOT

20 février 2014
ass.didelot@laposte.net

Livret d'Accueil des Familles

Centre Pénitentiaire Nancy-Maxéville 54

Lors de votre première venue dans la salle d'attente et en partenariat avec le personnel de GEPSA

LES ACCUEILLANTS BÉNÉVOLES DE L'ASSOCIATION LE DIDELOT SONT PRÉSENTS POUR VOUS ACCOMPAGNER, VOUS SOUTENIR, COMPLÉTER LES INFORMATIONS OFFICIELLES DONNÉES LORS DE VOTRE PREMIÈRE VENUE, VOUS ENCOURAGER DANS CES MOMENTS DIFFICILES ET VOUS AIDER À TENIR BON.

Ces bénévoles sont également à votre disposition pour vous écouter.

HORAIRES D'OUVERTURE DU LOCAL

Du mardi au dimanche : de 07:30 à 17:15 en continu.

Dans ce local vous trouverez

- Des bornes pour prendre des rendez-vous pour visiter votre proche incarcéré
- Les toilettes et un espace pour le change des bébés
- Le distributeur de boissons chaudes et froides
- L'espace pour les jeunes enfants

ADRESSES UTILES

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE NANCY-MAXÉVILLE

SERVICE PARLOIRS

300 RUE DE L'ABBÉ HALTEBOURG

80009 MAXÉVILLE

54035 NANCY CEDEX

 **N°Vert 0 800 024 800**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

- Réservation des parloirs :
- Pour les personnes qui appellent de l'étranger : 03 83 89 89 89
- Standard du Centre Pénitentiaire : 03 83 93 72 20
- Services sociaux (SPIP) Service pénitentiaire d'Insertion et de Probation :
03.83.93.72.34
- Détenus hospitalisés (UHSI) : 03 83 15 49 78
- Site Association Le Didelot : ass.didelot@laposte.net
- Cité judiciaire
Rue du Général Fabvier 54034 Nancy Cedex 03 83 90 85 60
- Cours d'appel - Cours d'assise
3 Terrasse de la pépinière. Case off. 10 54000 Nancy 03 99 02 02 73
- Maison de la Justice et du Droit
 - Tilleul argenté 17 rue Bonnevey 54100 Nancy Ht du Lièvre 03 83 97 03 11
(du lundi au vendredi 9h à 12 h et 13h 45 à 17h 45, le samedi 9h à 12h)
 - 5 place de Paris-Villes de France 54500 Vandœuvre 03 83 55 10 34
(du lundi au vendredi 8h15 à 12 h et 13h à 17h, le samedi 9h à 12h)
 - Place Ernest Renan 54510 Tomblaine 03 83 21 69 65
Greffier 03 83 21 38 94
(du lundi au vendredi 9h à 12 h et 13h 45 à 17h 45, le samedi 9h à 12h)

PERMIS DE VISITES

Les premières démarches pour l'organisation de vos visites au parloir

Par courrier à l'adresse du Centre Pénitentiaire : voir page 3.

Selon les catégories pénales des personnes détenues les permis sont délivrés par :

Pour les personnes prévenues

- Le Juge d'instruction saisi du dossier d'information
- Le Procureur de la République (comparution immédiate)
- Le Procureur Général près de la Cour d'Appel (appel-cassation- assises)

Pour les personnes condamnées

- Le Chef d'Établissement

Pièces à fournir par la famille

- Photocopie recto verso de la carte d'identité
- Justificatif d'un lien de parenté avec la personne détenue
- 2 photos d'identité
- Formulaire de demande de permis avec justification de la demande
- Pour les enfants mineurs de moins de 13 ans joindre 2 photos d'identité et autorisation de la personne titulaire de l'autorité parentale si elle n'accompagne pas l'enfant
- D'autres personnes peuvent bénéficier d'un permis de visite si cela contribue à l'insertion sociale ou professionnelle de la personne détenue

Par Internet

Se connecter sur le site www.justice.gouv.fr

MODES DE RÉSERVATION DES PARLOIRS

Téléphonez au plus tard 72 heures avant ou au plus tôt 3 semaines avant le parloir



APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Ou réservez aux bornes du local d'accueil des familles avec la carte au plus tard 72 heures avant, au plus tôt 3 semaines avant le parloir

Pour les personnes détenues hospitalisées réservez par téléphone à l'U.H.S.I. : 03 83 15 49 78

Lors des réservations téléphoniques ou aux bornes, il est impératif que vous indiquiez le nom de chaque visiteur qui se présentera au parloir

Lors de la réservation aux bornes, il est impératif d'indiquer le n° de permis de la carte magnétique de chaque visiteur qui se présentera au parloir.

Durée des parloirs

- Maison d'arrêt : 55 minutes
- Centre de détention : 1 heure 25 minutes.

5 personnes maximum adultes et enfants compris par parloir. Les parloirs peuvent être prolongés sur demande écrite de la personne détenue.

SI VOUS NE SOUHAITEZ PAS EMMENER AU PARLOIR VOS ENFANTS ENTRE 3 ET 10 ANS, VOUS AVEZ LA POSSIBILITÉ DE LES FAIRE GARDER PAR UN MEMBRE DE L'ÉQUIPE GEPSA

Demande à formuler au moment de la réservation du parloir

HORAIRES DES PARLOIRS

Maison d'arrêt prévenus

Matin	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche Et jours fériés	Horaires Parloirs C.D.
08:15- 09:15	MAP		MAP		MAP		
08:45- 09:45		MAP		MAP			
09:45- 10:45	MAP	MAP		MAP			
10:15- 11:15	MAP						

Après- midi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche Et jours fériés	Horaires Parloirs C.D.
13:30- 14:30	MAP		MAP				
14:00- 15:00	MAP		MAP				
15:00- 16:00		MAP		MAP			
15:30- 16:30		MAP		MAP			

MAP = PRÉVENUS. MAC = CONDAMNÉS. MAF = FEMMES. CD = CENTRE DE DÉTENTION

Les tours de parloirs du samedi (MAP-MAC-MAF) sont réservés aux personnes ne pouvant pas se déplacer en semaine pour cause de travail

HORAIRES DES PARLOIRS

Maison d'arrêt condamnés

Matin	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche Et jours fériés	Horaires Parloirs C.D.
08:15- 09:15		MAC		MAC			
08:45- 09:45	MAC		MAC		MAC		
09:45- 10:45			MAC				
10:15- 11:15		MAC	MAC	MAC			

Après- midi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche Et jours fériés	Horaires Parloirs C.D.
13:30- 14:30		MAC		MAC			
14:00- 15:00		MAC		MAC			
15:00- 16:00	MAC		MAC				
15:30- 16:30	MAC		MAC				

MAP = PRÉVENUS. MAC = CONDAMNÉS. MAF = FEMMES. CD = CENTRE DE DÉTENTION

Les tours de parloirs du samedi (MAP-MAC-MAF) sont réservés aux personnes ne pouvant pas se déplacer en semaine pour cause de travail

HORAIRES DES PARLOIRS

Maison d'arrêt femmes

Matin	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche Et jours fériés	Horaires Parloirs C.D.
08:15- 09:15							
08:45- 09:45					MAF		
09:45- 10:45		MAF	MAF	MAF			
10:15- 11:15							

Après- midi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche Et jours fériés	Horaires Parloirs C.D.
13:30- 14:30							
14:00- 15:00							
15:00- 16:00							
15:30- 16:30							

MAP = PRÉVENUS. MAC = CONDAMNÉS. MAF = FEMMES. CD = CENTRE DE DÉTENTION

Les tours de parloirs du samedi (MAP-MAC-MAF) sont réservés aux personnes ne pouvant pas se déplacer en semaine pour cause de travail

HORAIRES DES PARLOIRS

Centre de détention

Horaires	Samedi	Dimanche et jours fériés
08:15–09:45		CD
09:00–10:30		CD
09:45–11:15	CD	CD
13:30–15:00	CD	CD
14:15–15:45	CD	CD
15:00–16:30	CD	CD

MAP = PRÉVENUS. MAC = CONDAMNÉS. MAF = FEMMES. CD = CENTRE DE DÉTENTION

Les tours de parloirs du samedi (MAP-MAC-MAF) sont réservés aux personnes ne pouvant pas se déplacer en semaine pour cause de travail et ils sont soumis à l'autorisation du chef d'établissement après demande écrite de l'intéressé(e).

ACCÈS DES VISITEURS AU PARLOIR

L'accès des visiteurs au parloir est conditionné par les mesures de sécurité

Une fois que le permis de visite est autorisé vous devez :

- Vous présenter au local d'accueil 45 minutes avant l'heure du Rendez-vous
- Vous remettez une pièce d'identité en cours de validité
- Vous passez sous le portique pour empêcher, en particulier, l'entrée d'arme, de téléphone portable ou de clé USB
- Vous devez déposer le sac de linge sur le tapis afin de détecter d'éventuels produits ou objets interdits

Aucun échange d'objets ne peut avoir lieu pendant le parloir

IL EST ÉGALEMENT INTERDIT DE FUMER, BOIRE, MANGER DURANT LE PARLOIR

Les biberons pour nourrissons et enfants en bas âge sont préalablement contrôlés, l'entrée d'un doudou est autorisée.

QUE SE PASSE-T-IL À L'ARRIVÉE AU CENTRE PÉNITENTIAIRE ?

La personne incarcérée reçoit :

Un paquetage composé de :

- 2 couvertures
- 2 draps, 1 taie d'oreiller, 1 oreiller, 1 housse de matelas.
- 2 serviettes, 2 gants de toilette, 1 serviette de table, 1 torchon
- 1 dotation vestimentaire comprenant : sous vêtements, chaussettes, tee-shirt, survêtement...
- 1 plateau comprenant : 1 assiette, 1 verre, 1 bol, des couverts

Une trousse d'hygiène « entrant » composée de :

- 1 brosse à dents, dentifrice, crème à raser, 1 savon, 5 rasoirs jetables,
- 4 rouleaux de papier hygiénique, 1 gel douche, 1 flacon de shampooing,
- 1 peigne, 1 coupe ongles, 1 paquet de mouchoirs en papier

Des fournitures d'entretien :

- produit de vaisselle, détergent sol, crème à récurer, javel, 1éponge,
- 1 serpillière, des sacs poubelle.

La personne incarcérée prend connaissance de la plaquette d'information pour les entrants et fait le point avec le service social de sa situation familiale professionnelle et médicale.

ENTRÉE DU LINGE ET DES OBJETS AUTORISÉS

L'entrée du linge et des objets autorisés se fait à l'occasion des parloirs en un seul dépôt par semaine.

L'ensemble est à mettre dans un sac plastique marqué au nom de la personne incarcérée.

Pour les arrivants en attente de permis de visite, un seul dépôt est autorisé dans un sac avec le nom et le numéro d'écrou de la personne détenue.

Il faut se munir d'une pièce d'identité pour le déposer :

- à la maison d'arrêt du mardi au vendredi de 8h30 à 11h15 et de 13h30 à 16h15
- au centre de détention les samedis et dimanches aux mêmes horaires

La liste des objets autorisés est à demander au local d'accueil auprès du personnel de GEPSA

JOUETS, LIVRES ET JEUX PEUVENT ÊTRE MIS À LA DISPOSITION DES ENFANTS PENDANT LE PARLOIR À LA DEMANDE PRÉALABLE DU PARENT INCARCÉRÉ AUPRÈS DES SURVEILLANTS

ENTRÉE DE DOCUMENTS RELATIFS A LA VIE FAMILIALE

Les proches peuvent désormais emporter avec eux pour consultation, des documents relatifs à la vie familiale

Ces documents à consulter doivent avoir un lien strict avec la vie familiale et sont présentés à l'entrée et à la sortie

S'ils sollicitent la remise de ces documents à la personne détenue, cela doit faire l'objet d'une demande écrite préalable au Chef d'établissement

Si la demande des documents est autorisée, la remise des documents se fait à l'occasion du parloir

ENVOI D'ARGENT

Si vous le souhaitez vous pouvez envoyer de l'argent à l'intention de votre proche, pour cela 2 possibilités :

- Par mandat postal délivré par la poste,
- Par ordre de virement : en demandant un formulaire auprès des personnes de l'accueil (payant, en fonction des frais appliqués par l'organisme bancaire).

LA SANTE DE LA PERSONNE DÉTENUES

A l'issue de votre visite, si vous craignez pour la santé de votre proche, vous pouvez le signaler en demandant un formulaire auprès des personnes de l'accueil.

APRÈS L'AVOIR REMPLI, DÉPOSEZ CE FORMULAIRE DANS L'UNE DES 3 BOÎTES AUX LETTRES MISES À VOTRE DISPOSITION PAR L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE :

- 1 dans la salle d'entrée des parloirs
- 1 dans la salle de sortie des parloirs
- 1 dans le local d'accueil des familles (boite aux lettres verte)

Ce formulaire sera transmis à un membre du personnel de l'administration pénitentiaire chargé du suivi des signalements

UNITÉS DE VIE FAMILIALE

Ce dispositif s'inscrit dans la politique de maintien des liens familiaux

CETTE STRUCTURE OFFRE AUX PERSONNES DÉTENUES CONDAMNÉES LA POSSIBILITÉ DE RECEVOIR DES VISITES DES MEMBRES DE LEUR FAMILLE OU DE PROCHES DURANT PLUSIEURS HEURES SANS SURVEILLANCE DANS UN APPARTEMENT MEUBLÉ SITUÉ DANS L'ENCEINTE PÉNITENTIAIRE À L'EXTÉRIEUR DE LA DÉTENTION.

Demande

L'accès à l'UVF fait l'objet d'une double demande écrite émanant de :

- De la personne incarcérée
- De la personne ou des personnes qui souhaitent le visiter, ceux-ci doivent être détenteur d'un permis de visite

Instruction de la demande

Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) instruit la demande :

03 83 93 72 34

AUMÔNERIE À L'INTÉRIEUR DU CENTRE PÉNITENTIAIRE

Catholique	Patrick LINCK
Musulman	Mohamed ELFATIHI
Protestant	Christophe PACHOUD
Israelite	Robert DAHAN
Orthodoxe	Ioan TOADER

POUR JOINDRE LES RESPONSABLES, VOUS POUVEZ ÉCRIRE À

AUMÔNERIE DU CENTRE PÉNITENTIAIRE
300, RUE DE L'ABBÉ HALTEBOURG
80009 MAXEVILLE
54035 NANCY CEDEX

LES WEEK-ENDS SONT LONGS

Un moyen sympathique pour envoyer un message à votre proche

Paroles D'outre murs

Les messages des détenus, de leurs familles et amis sont lus à l'antenne

Émission radiophonique tous les dimanches de 18:00 à 19:30 SUR FAJEt 94.2 FM

Pour laisser vos messages

- Par téléphone le dimanche de 17 :30 à 19 :
 - au 03 83 37 56 09
 - au 03 83 35 22 62
- Par courrier : FAJET 47 rue Charles III | 54000 NANCY
- Par mail : (avant le vendredi 12:00) paroles@fajet.net



Ces quelques informations pour que tout se passe bien au parloir.

La présence semaine après semaine des familles et des amis auprès de votre proche est essentielle pour chacun.

Tous ces moments de rencontres sont autant de moyens pour les personnes incarcérées, leurs familles et leurs amis pour

Tenir bon et garder espoir !